

Commune de MARCELLUS

Séance du Conseil Municipal du 24 Mai 2013

Convocation du 17 Mai 2013

Présents : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, REYNAUD Bernard, DAGUERRE Françoise, TRESSOS Francis, BERTOLO Christiane, CUCCHI Max, GUYARD Françoise.

Absents : MIRAMBET Sébastien, PONS Denis, CAUBET Yannick, LOUBET Nathalie, GAJAC Sandrine, COMMENY Alain.

Secrétaire de séance : DAGUERRE Françoise.

M. le Maire demande aux membres présents s'ils acceptent d'ajouter les dossiers n° 7 et 8 à l'ordre du jour. A l'unanimité les conseillers acceptent ces deux dossiers.

C.R. du 05.04.2013 : Approuvé après correction à l'unanimité.

I - Dossier n° 7 : Diffusion du bilan d'activité 2012 de VGA.

M. le Maire présente ce bilan d'activités.

Il présente le BP 2013 : fonctionnement : 44 180 106, 84 €, investissement : 23 881 881,25 €

II - Dossier n° 2 : Délibération n° 18 : redevance occupation du sol par France Telecom.

Le décret du 27 décembre 2005 permet la revalorisation des redevances et droits d'occupation de passage sur le domaine public. Pour 2012, après calcul des artères aériennes, des artères en sous-sol et de l'emprise au sol, le montant de cette redevance est de 1141 €. Le conseil accepte le montant de cette redevance et demande à M. le Maire d'établir le titre correspondant.

III - Dossier n° 3 : Délibération n° 19 : virement de crédits pour le SDIS.

La contribution définitive au SDIS étant de 25 704,10 €, il convient d'effectuer un virement de crédits de 65 € de l'article 61523 à l'article 6553. Le conseil accepte ce virement de crédits.

IV - Dossier n° 4 : Délibération n° 20 : transfert de deux chemins ruraux à VGA.

M. le Maire rappelle que lors d'une précédente délibération divers chemins ruraux avaient été transférés à VGA. Il convient également de transférer les chemins ruraux de Lamoulière et du Cimetière pour une superficie totale de 2 586,40 m². Le conseil accepte ce transfert.

V - Dossier n° 5 : Délibérations n° 21 et 22 : Réglage de l'éclairage du stade par le SDEE 47 et dotation SDEE 47.

M. le Maire présente un devis établi par le SDEE 47 pour le réglage des projecteurs du stade. Ce forfait est de 894,61 € T.T.C. avec une dotation de 74,80 € soit un coût de 819,81 € pour la collectivité. Le conseil municipal accepte ce devis, autorise le SDEE 47 à effectuer les travaux et vote des crédits supplémentaires en opération d'ordre pour un montant de 75 € aux articles 21534 et 13258.

VI - Dossier n° 6 : Présentation du site internet de la commune.

M. Le Maire présente le site en détail.

VII - Dossier n° 8 : Recensement de la population en 2014. Désignation du coordonnateur communal.

M. le Maire informe les membres présents que le recensement de la population aura lieu en 2014. Il convient dès à présent de désigner le coordonnateur communal. M. Le Maire propose la secrétaire de Mairie à savoir Mme Marie-José DA COSTA. Les membres présents acceptent cette désignation.

VIII - Dossier n° 6 : Questions diverses.

- SCOT :

M. le Maire présente le C.A. 2012. Fonctionnement : Dépenses : 14 677,41 €, Recettes : 147 467,81 € ; Investissement : dépenses : 211 658,41 €, Recettes : 101 440,60 €
Résultat définitif : 22 572,59 €.

BP 2013 : Fonctionnement : 94 429,79 €, Investissement : 202 350,31 €

- Chemin rural de Lussignet.

M. le Maire présente un devis de Serge Sacriste pour le curage du fossé le long du chemin de Lussignet pour un montant de 697 € H.T. soit 833,61 € T.T.C.

- Chemin rural au lieu-dit « Peyranon ».

M. le Maire informe le conseil que l'entreprise Sacriste a créé un fossé afin de détourner l'eau.

- Transports scolaires :

Ils seront transférés à VGA, sauf les lignes extérieures au territoire, au 1^{er} septembre 2013. Concernant l'excédent du SITS, il sera utilisé pour acquérir des abris bus pour les collectivités adhérentes.

- un élu demande si les poubelles ont été commandées pour la famille « Lagüe ». M. le Maire répond que oui.

La séance est levée à 23h35.

N° délibération	OBJET	N° page
18	Redevance occupation du sol par France Telecom	14
19	Virement de crédits pour SDIS	14
20	Transfert de deux chemins ruraux à VGA	14
21	Réglage des projecteurs du stade par le SDEE 47	14
22	Vote de crédits supplémentaires pour dotation SDEE 47	14